Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DISPARITION DES DOSSIERS DES RÉFUGIÉS DE LA GUERRE 39-45

? Publication du rapport intermédiaire du professeur Lasserre : ouverture d'une enquête administrative

On ne trouve aucune trace écrite permettant de connaître avec certitude le destin des archives relatives aux réfugiés de la 2e guerre mondiale dans le canton de Vaud; le nombre de dossiers détruits ne peut être fixé avec précision pour l'instant; il est vraisemblable que les dossiers des réfugiés aient été détruits à l'Office cantonal des étrangers en 1988 ou 1989 "par le hasard d'épurations manquant de rigueur": telles sont les conclusions du rapport intermédiaire de l'historien André Lasserre.

Les outils de l'historien ne suffisant pas, en l'occurrence, pour établir la vérité et les responsabilités des disparitions de documents, le conseiller d'Etat Josef Zisyadis, chef du Département de la justice, de la police et des affaires militaires, a décidé d'ouvrir une enquête administrative dans les services concernés.

Le 18 juin 1997, le Conseil d'Etat confiait au professeur André Lasserre le mandat d'étudier la politique du canton de Vaud à l'égard des réfugiés du nazisme et d'enquêter sur la disparition probable des dossiers personnels de ces réfugiés de la guerre 1939-1945. Ce rapport devait constituer la base de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation du député Martial Gottraux.

Le 6 octobre 1997, le professeur Lasserre remettait son premier rapport au Conseil d'Etat. Estimant qu'il y manquait quelques précisions, le conseiller d'Etat Josef Zisyadis lui a demandé de le compléter. Le 22 janvier 1988, M. Lasserre terminait son rapport complémentaire.

Les travaux du professeur Lasserre n'ont pas encore permis de répondre à l'ensemble des questions posées: d'une part, comme il le dit lui-même, en raison de "la pauvreté des informations recueillies", et d'autre part parce que des centaines de cartons déposés aux Archives cantonales n'ont encore été ni inventoriés, ni même identifiés.

En l'état actuel des recherches, il semble que les traces écrites du sort réservé à ces archives ont toutes disparu, pour autant qu'elles aient jamais existé. Le rapport

intermédiaire du professeur Lasserre montre l'extrême difficulté qu'il y a à reconstituer l'histoire des années plus tard. Mais il dévoile aussi de graves dysfonctionnements tant à l'Office cantonal des étrangers qu'aux Archives cantonales.

C'est pourquoi, dans un souci de transparence et de vérité historique, le conseiller d'Etat Josef Zisyadis a décidé d'ouvrir une enquête administrative à l'Office cantonal des étrangers et aux Archives cantonales pour tenter d'obtenir des témoins de cette époque une vision plus claire de ce qui s'est passé dans les années 80, période " privilégiée" par le professeur Lasserre pour la destruction des archives. Il s'agira d'effectuer un travail d'enquêteur et non d'historien.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 février 1998

Catherine Lavanchy, déléguée à l?information DJPAM; tél: 021.316.45.14